

Montée de la tension  
dans le couple ?

Gestion difficile de la  
colère ?

Risque d'être violent(e) ?

Des mots ?  
Des gestes ?

Parlons-en !



C.P.C.A. DE LA HAUTE-LOIRE

07.65.23.36.90

[cPCA.anef15@alistratdunion.org](mailto:cPCA.anef15@alistratdunion.org)

Vous pouvez retrouver le C.P.C.A  
sur le site de l'ALIS Trait d'Union.

<https://alistratdunion.org>



## Contexte de création

Face à la montée des violences conjugales, le Grenelle des violences conjugales s'est tenu entre le 3 septembre et le 25 novembre 2019. Il a été décidé la mise en place sur l'ensemble du territoire des Centres de Prise en Charge des Auteur(e)s.

La coordination régionale ANEF portée par l'ANEF Cantal.\*



Le C.P.C.A. a pour vocation de favoriser les partenariats locaux autour des dispositifs déjà existant, coordonner la réponse départementale en direction des auteur(e)s de violences conjugales.



\*Le C.P.C.A. ANEF 15 couvre les départements de l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la Drôme, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.



**C**ENTRE  
de **P**RISE  
en **C**HARGE  
des **A**UTEURS

Haute-Loire



07.65.23.36.90

[cPCA.anef15@alistratdunion.org](mailto:cPCA.anef15@alistratdunion.org)



## POURQUOI ?

- Parce que les violences sont toujours un drame pour chacun.
- Parce que la protection des victimes passe aussi par la prévention de la récidive.

## MISSIONS DU C.P.C.A.

- Contribuer à la protection des victimes.
- Lutter contre la récidive.
- Rechercher l'adhésion et l'engagement dans un parcours de responsabilisation.
- Faire émerger chez l'auteur(e) une prise de conscience de sa responsabilité.
- Repérer les besoins émergent et y répondre de façon concertée.



## POUR QUI ?

Toute personne **volontaire** ayant commis des violences à l'égard de son/sa conjoint(e) ou se sentant prête à en commettre.



Auteur(e)s présumés placés sous contrôle judiciaire.



Auteur(e)s présumés bénéficiant d'alternatives aux poursuites.



Auteur(e)s condamnés à une peine en milieu ouvert ou bénéficiant d'un aménagement de peine.



Auteur(e)s en démarche volontaire.

## QUI ACCOMPAGNE ?

Un(e) psychologue et un(e) travailleur(se) social(e) formé(e)s accueillent les personnes, en toute confidentialité.



## COMMENT ?

**DES ENTRETIENS INDIVIDUELS.**

Définition avec l'auteur(e) et l'équipe du C.P.C.A. d'un parcours d'accompagnement sur-mesure, d'une durée de deux à six mois avec 3 entretiens maximum.



**Trois arrondissements couverts.**

- BRIOUDE;
- LE PUY EN VELAY;
- YSSINGEAUX.

En cours de création